

PRISE EN COMPTE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

| STRATEGIE | ASPECT FINANCIER | ARGUMENT |
|---|---|--|
| Choix 1 : examen de l'expérience professionnelle | pas de valorisation financière | - maitrise de la masse salariale - priorité à la reconnaissance des fonctions exercées et de la manière de servir |
| Choix 2 examen de la valeur professionnelle | valorisation financière dans l'IFSE (pour une part plus ou moins importante | - Maitrise de la masse salariale - encouragement de la montée en compétence compensation des conditions d'avancement de grade quand l'agent ne les remplit pas - outil de motivation variable d'ajustement lors des recrutements sans exp pro - encouragement à la formation |
| Choix 3 : Examen de l'expérience professionnelle | | - Façon dont l'agent exploite son expérience professionnelle, dont il se forme et atteint les objectifs fixés lors de l'entretien annuel - délai annuel plus pertinent |
| Choix 4 Pas de prise en compte de l'expérience professionnelle à la mise en place du nouveau régime indemnitaire | Renvoi à une valorisation financière éventuelle dans quatre ans | - Simplification de la mise en œuvre - lisibilité du régime indemnitaire priorité aux fonctions exercées |